



V
I
T
,
L
U

V
I
T
,
S
U

LE MOT DU MAIRE

2019 tire à sa fin, c'est pour moi l'occasion de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, en famille et entre amis. J'ai également une pensée pour celles et ceux d'entre nous qui ont perdu un des leurs, que ces moments de partage leur apporte le réconfort.

FONDATION DU PATRIMOINE

Samedi 16 novembre 2019 a eu lieu la signature d'une convention entre la Fondation du Patrimoine et la Commune de Fontenoy-le-Château.

Ce partenariat concerne le lancement d'une souscription afin de récolter des fonds qui seront destinés à la réalisation de la réhabilitation des toitures de l'église Saint Mansuy. Cela fait maintenant 3 ans que la municipalité a initié ce projet, 3 ans de diverses études et consultations, 3 ans de recherche de financements ; le tout avec, à ce jour, la quasi certitude que les premiers travaux doivent commencer au printemps 2020. Ce ne fut pas un long fleuve tranquille, mais tous nos efforts ne seront pas vains et c'est bien là l'essentiel.

Le plan de financement n'est pas encore arrêté de façon définitive, mais nous serons épaulés financièrement par la DRAC (état), la Région et le Département ; ce qui devrait augurer d'un reste à charge « supportable » pour le budget communal.

De vous à moi, ce reste à charge sera d'autant plus « supportable », que la récolte des fonds sera plus fructueuse et c'est là que je me permets de vous solliciter ; de la même façon que je solliciterai divers partenaires potentiels. Dans un premier temps, que chacune et chacun d'entre nous se sente concerné par la préservation de l'élément phare de notre patrimoine (classé Monument Historique depuis 1922) et que chacune et chacun d'entre nous puisse apporter sa contribution, si infime soit elle.

En vous remerciant de votre implication, je vous invite à lire en détail le dépliant joint au présent « Vit lu Vit su », dépliant qui explique les modalités de la souscription.

INFORMATIONS DIVERSES

ÉCOLE : la salle de l'école primaire dispose désormais d'un tableau interactif, cet équipement a été entièrement financé par l'Association « Les Amis de l'École ». Que les membres de cette association soient ici remerciés de leur engagement.

Un ordinateur portable vient compléter ce dispositif, ordinateur financé par le budget communal.

FEDER : la chaufferie du Moulin Cotant est opérationnelle depuis le printemps 2017. Ces travaux ont bénéficié d'une aide régionale importante et, depuis peu, une aide européenne vient de nous être accordée (**FEDER**). Le cumul de ces subventions laisse un reste à charge très acceptable pour les finances communales.

CLIMAXION : ce dispositif d'aide régionale est essentiellement dévolu aux énergies renouvelables. La subvention accordée représente 50% de la dépense HT des travaux. L'installation d'une chaudière automatique à pellets, dans le logement communal du 3, rue de l'église, a bénéficié de ce dispositif.

CALENDRIER :

DIMANCHE 15/12/19 à 10h30 :

Inauguration de la place
Abbé Constant Olivier.
Le rendez vous est fixé
à la salle des fêtes

DIMANCHE 22/12/19 à 17h :

Concert à l'église Saint
Mansuy, organisé par
l'association
« LAFAMI' ZIK »

VENDREDI 24/01/20 A 18h30 :

Cérémonie des vœux
2020 à la salle des
fêtes

EN BREF :

Mardi 26 novembre
et afin de marquer
les 100 ans de
Vogelis, a eu lieu la
plantation d'un arbre
sur le site des HLM
à Le Launot. La
commune était
représentée par
Nathalie VIGNERON

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU »

La loi NOTRe, votée en 2015, a rendu les compétences « Eau » et « Assainissement » obligatoires pour les Communautés d'Agglomération (nous faisons partie de la Communauté d'Agglomération d'Épinal) à compter du 1^{er} janvier 2020. Par anticipation, le transfert de la compétence assainissement a eu lieu au 1^{er} janvier 2019, compétence pour laquelle vous trouverez également ci-dessous quelques renseignements utiles.

QU'EST-CE QUI VA CHANGER ?

À compter du 1^{er} janvier 2020, les interventions sur le réseau d'eau de notre commune, seront initiées et réalisées par le service compétent de la CAE. Ce ne seront plus les employés municipaux qui seront chargés de ce service.

Le territoire de la CAE a été découpé en secteurs géographiques, eux-mêmes structurés par des centres techniques, sortes d'ateliers où seront basés les personnels qui interviendront sur chaque secteur.

Quels seront les contacts pour vous :

- pour toute demande écrite (par mail) :
- **service assainissement** : assainissement@agglo-epinal.fr
- **service eau** : eau@agglo-epinal.fr
- contacts téléphoniques :
- **assainissement** : 03 29 35 57 93
- **eau** : 03 29 32 53 10

Ces lignes sont accessibles du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Il est bien sûr évident que le transfert ne va pas avoir lieu d'un coup de baguette magique le 31 décembre 2019 à 24h et qu'il va falloir un peu de temps de rodage, pour que le nouveau service soit efficace. C'est pourquoi, dans un premier temps, vous pourrez toujours contacter vos élus municipaux qui feront office de relai auprès de la CAE.

Pour conclure, je tiens à préciser que la Commune et la Communauté d'Agglomération d'Épinal ne sont nullement à l'origine de ce transfert de la compétence eau (pas plus que celle de l'assainissement d'ailleurs), puisque ce transfert est imposé par la loi.